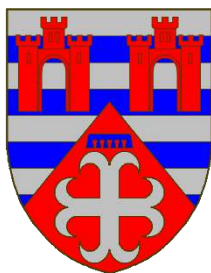


COMMUNE DE GARNICH



PROJET DE MODIFICATION PARTIELLE 02
DU PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER
« QUARTIER EXISTANT »

PAP NQ « BOTTERKRÄIZ »

Version du 17 mai 2023

Maître de l'ouvrage

Administration Communale de Garnich
46, rue de l'Ecole
L-8353 GARNICH

Conception

atelier d'urbanisme et d'architecture du paysage
10 am Beiebiërg
L-6973 RAMELDANGE

Dates

PAP « Quartier existant » EN VIGUEUR

Vote du PAP QE : 7 juillet 2021

Approbation du Ministère de l'Intérieur - Réf. 18751/5C : 27 septembre 2021

PREMIERE MODIFICATION PARTIELLE DU PAP QE

Analyse de la Modification Partielle du PAP QE par le Collège échevinal : 20 juillet 2022

Avis de la Cellule d'Evaluation - Réf. 19470/5C : 23 décembre 2022

Vote de la mise à jour suite aux avis : 22 mars 2023

DEUXIEME MODIFICATION PARTIELLE DU PAP QE – Objet de la demande

Analyse de la Modification Partielle du PAP QE par le Collège échevinal : 17 mai 2023

A titre indicatif

PAG EN VIGUEUR

Vote du PAG: 7 juillet 2021

Approbation du Ministère de l'Intérieur – Réf. 5C/006/2019 : 27 septembre 2021

Approbation du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable - Réf. 85221 25 mars 2022

PREMIERE MODIFICATION PARTIELLE DU PAG

Saisine de la Modification Partielle du PAG : 20 juillet 2022

Présentation publique : 17 août 2022

Réclamations : aucune réclamation n'a été introduite

Avis de la Commission d'Aménagement – Réf. 5C/009/2022 : 22 décembre 2022

Vote de la mise à jour suite aux avis : 22 mars 2023

DEUXIEME MODIFICATION PARTIELLE DU PAG – Ajout d'un PAP nouveau quartier

Saisine de la Modification Partielle du PAG : 17 mai 2023

PREAMBULE

Le présent document concerne la modification partielle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Particulier « quartier existant » (PAP QE) de la localité de Garnich. Il s'agit de la deuxième modification partielle qui concerne uniquement la localité de Garnich au niveau du Botterkräiz.

Le PAP QE en vigueur a été élaboré suivant la loi modifiée sur l'aménagement communal et le développement urbain du 19 juillet 2004. Le projet de modification partielle a été analysé le 20 juillet 2022 par le collège échevinal. Il a été transmis à la Cellule d'évaluation et avisé le 23 décembre 2022 avec la référence 19470/5C.

Le dossier de la première modification partielle du PAP QE, dont le vote définitif était le 22 mars 2023, a été transmis à la Commission d'aménagement pour approbation.

Ce deuxième dossier concerne une modification de la **partie graphique** qui fait suite à la modification partielle 02 du PAG, c'est-à-dire le reclassement d'un PAP QE en PAP NQ.

La **partie écrite** du PAG ne présente aucune modification.

Le présent document se compose de :

- I. Justification de la modification
- II. Projet de modification partielle 02 du PAP QE
- III. Annexe

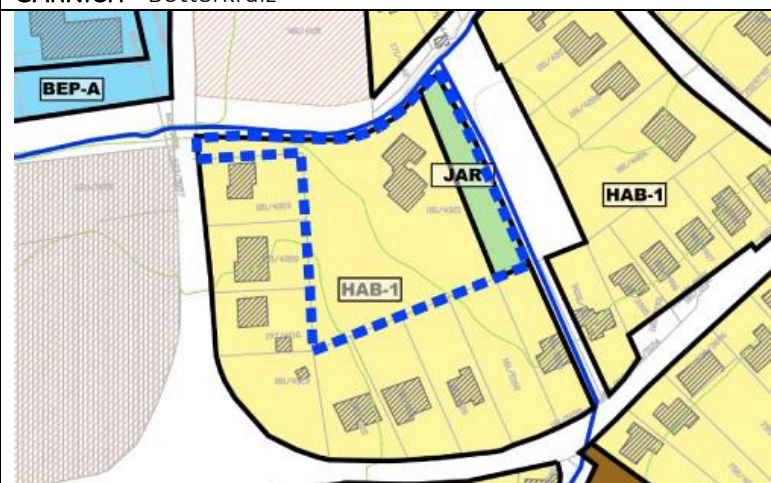
SOMMAIRE

<i>I</i>	<i>Justification de la modification</i>	<i>6</i>
<i>II</i>	<i>Projet de modification partielle du PAP QE</i>	<i>7</i>
2.1.	Partie écrite	7
2.2.	Partie graphique	7
<i>III</i>	<i>Annexe</i>	<i>10</i>

I Justification de la modification

La partie graphique du PAP QE est adaptée pour suivre la deuxième modification partielle du PAG de façon à reclasser un PAP QE en PAP NQ.

Ci-dessous se trouve l'extrait de la partie graphique concernée du PAP QE vigueur qui a été supprimé du plan pour cause de reclassement en PAP NQ.

GARNICH - Botterkräiz	
PAP QE VIGUEUR	
PAP QE MOPO	

II Projet de modification partielle du PAP QE

2.1. Partie écrite

La partie écrite du PAP QE n'a pas été mise à jour. Seule la liste des plans devra être mise à jour pour le document final du deuxième vote.

La version coordonnée de la partie écrite du PAP QE sera établie pour le deuxième vote.

2.2. Partie graphique

La partie graphique comprend le comparatif de la partie graphique de la version PAP QE vigueur et de la version MOPO PAP QE 02 pour la localité de Garnich : PAP QE-GAR-MOPO-02

Une version coordonnée de la partie graphique du PAP QE de la localité de Garnich est jointe dans la partie III Annexe.

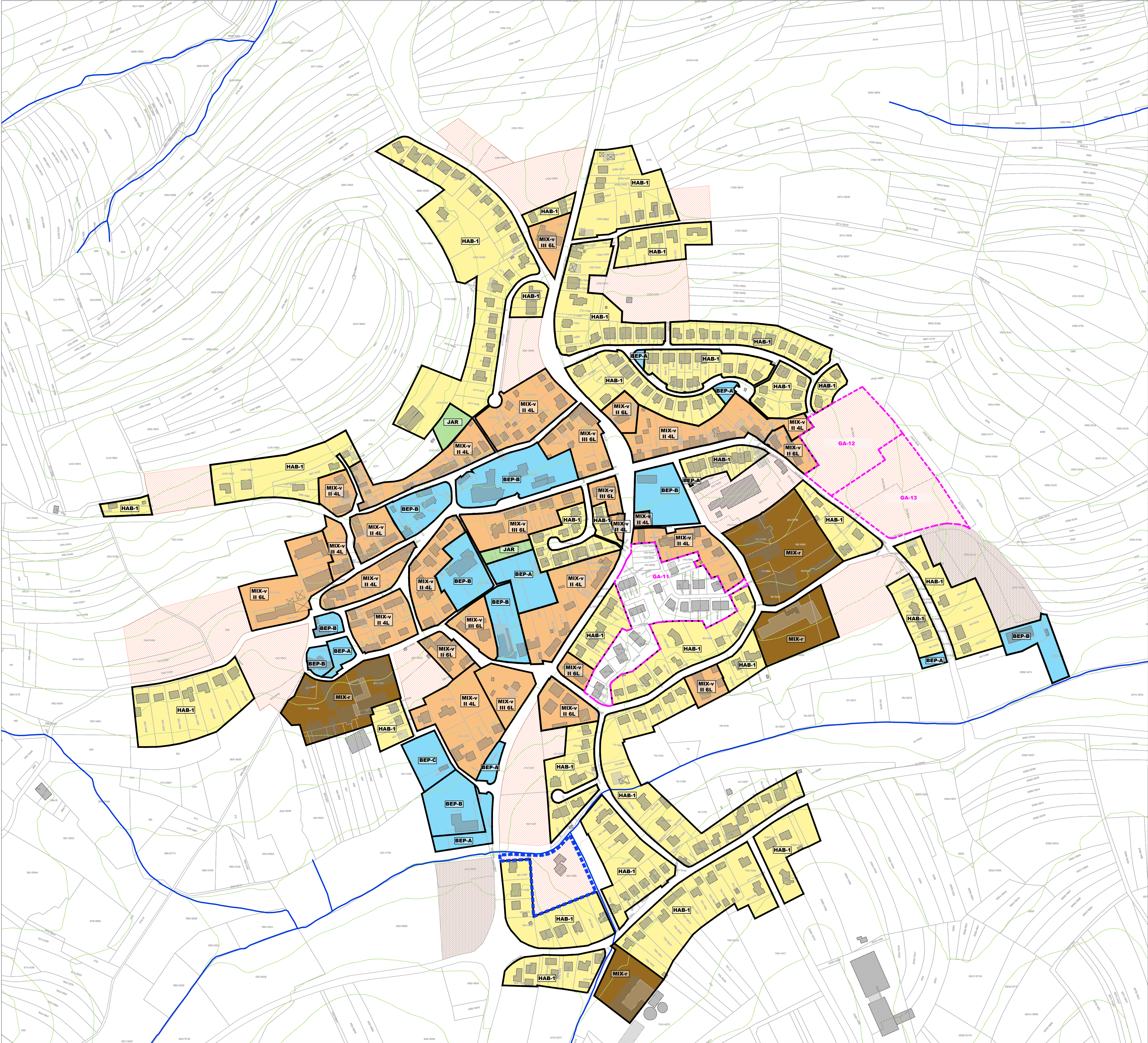
III Annexe

1.1. Partie écrite

Sans objet

1.2. Partie graphique

Version coordonnée de la partie graphique du PAP QE de la localité de Garnich : PAP QE-GAR – 02.



LEGENDE DU PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER
"QUARTIER EXISTANT"

- Délimitation du PAP "Quartier existant"
- Délimitation de la modification partielle du PAG
- HAB-1 Quartier d'habitation "HAB-1"
- MIX-v Quartier mixte villageois "MIX-v"
- MIX-r Quartier mixte rural "MIX-r"
- BEP-A Quartier de bâtiments et d'équipements publics - aménagement public "BEP-A"
- BEP-B Quartier de bâtiments et d'équipements publics - bâtiment "BEP-B"
- BEP-C Quartier de bâtiments et d'équipements publics - cimetière "BEP-C"
- BEP-D Quartier de bâtiments et d'équipements publics - aménagement différencié "BEP-D"
- JAR Quartier de jardin "JAR"

Nombre de niveaux et de logements

- I, II, III,... Nombre maximum de niveaux pleins
- 1L, 2L, 3L, 6L,... Nombre maximum de logements

FOND DE PLAN

- Parcelle cadastrale / immeuble

LEGENDE COMPLEMENTAIRE (à titre indicatif)

- Zone objet de la demande de modification partielle
- Bâtiments inscrits par urbanistes, à titre indicatif (géoportail)
- Bâtiment démoli, à titre indicatif (géoportail)
- Courbes de niveaux, équidistance 5 m (BD-LTC)
- Cours d'eau (BD-L-TC 2015)
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différencié (ZAD)

xxx-00 PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur et maintenu en application

Réf. PAP	Nom PAP	N° dossier	Approbation du Ministre
GA-11	Rue des Trois Cantons	16287	07.07.2011
		16909	16.01.2014
GA-12	Merzel II	18139	08.02.2018
GA-13	Merzel III	18140	26.07.2018
DA-06	Brommersmierchen	16850	30.10.2013
DA-07	Hanner Péifesch	16962	03.02.2014
DA-08	Rue des Trois Cantons	17245	15.07.2015
DA-11	Um Weier II	18254	11.09.2018
DA-12	Op de Steng	17654	21.09.2016
DA-13	Um Weier	17810/PA1	13.11.2020

©PCN - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2018)
- COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES -

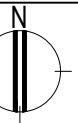
MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

COMMUNE DE GARNICH

N°	DATE	MODIFICATIONS
01	12.07.2022	MOPO - PAP appr. QE abrogés - quartiers [MIX-r] / [MIX-v]
01.1	22.03.2023	MOPO MAJ suite à avis
02	27.04.2023	MOPO - Ajout PAP - Nouveau Quartier

OBJET :

PROJET DE PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER
"QUARTIER EXISTANT" - PARTIE GRAPHIQUE
LOCALITÉ: GARNICH



andrea weier
architecte d'urbanisme et
d'architecture du paysage

ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE
10, Am Beiebiërg L-6973 RAMELDANGE

PLAN N° :

PAP QE-GAR-02

DATE:
27.04.2023

DESSINÉ:
RM

CONTRÔLE:
AW

Échelle:
1/2 500